



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 65435

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'intérêt qui s'attacherait à étendre le champ d'application du taux réduit de TVA applicable aux travaux d'entretien des immeubles à usage d'habitation ainsi qu'aux honoraires de maîtrise d'oeuvre aux travaux effectués sur les oeuvres et les édifices protégés au titre des monuments historiques. Cette mesure aurait pour effet de favoriser les opérations de conservation et d'entretien de ces bâtiments, opérations généralement très coûteuses, tant pour les propriétaires privés que pour les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65435

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 septembre 2001, page 4980